

Le bénévolat à l'ACSC

Le bénévolat est une des préoccupations de l'ACSC depuis longtemps, comme en témoigne son projet associatif de 2007, qui considère que la participation des bénévoles, aux côtés des salariés, à l'accueil et à l'accompagnement des personnes est une richesse à développer.

Je suis convaincu que la participation des bénévoles **contribue à l'expertise collective**. Cependant la coopération entre ces acteurs, bénévoles, salariés, dont les statuts et les rôles diffèrent, nécessite des références partagées au sein d'un dispositif d'échanges et de formation.

Cette coopération prend tout son sens par rapport à la mission d'accompagnement et de soutien des personnes qui ne sont pas l'objet de l'action des salariés et des bénévoles mais qui rentrent bien dans la relation d'accompagnement comme les premiers acteurs de celle-ci.

La volonté de l'ACSC est d'être une institution ouverte, et le développement du bénévolat permet la **promotion de l'engagement citoyen** de personnes compétentes et militantes. Ceci contribue, en retour, à la dynamisation des personnes accompagnées engagées dans l'exercice de leur propre citoyenneté, leur permettant par-là de se sentir reconnues par la société.

Le bénévolat ne se réduit cependant pas qu'à une contribution à l'accompagnement des personnes. Il peut aussi porter sur **des missions plus techniques**, sur certaines expertises particulières renforçant les possibilités d'action de l'ACSC. Pour exemple je citerai la possibilité de missions dans les domaines de la communication, du plaidoyer ou bien encore dans des domaines juridiques, immobiliers etc.

Sans doute plus "éloignés" du contact direct avec les personnes accompagnées, ces apports contribuent néanmoins à l'action d'ensemble de l'ACSC au bénéfice des personnes en précarité. Nous allons essayer de progresser dans ce sens car cela me semble réellement important.

Après ce bref détour, j'en reviens maintenant au bénévolat qui fait l'objet de notre échange ce jour en en rappelant le contexte élargi.

L'ACSC fait partie du **Réseau Caritas France**, qui regroupe le Secours Catholique et d'autres acteurs partageant les mêmes objectifs et valeurs. Pour en dire un mot bref, je reprendrai ce que présente la Charte du Réseau Caritas.

Les objectifs des membres du Réseaux sont de se réunir pour

- Favoriser l'accompagnement global et la capacité d'agir de toute personne vivant des situations de précarité ou d'exclusion sur un même territoire,
- Éveiller à l'engagement solidaire et à la fraternité,
- Agir sur les causes de pauvreté.

Les valeurs partagées qui guident les comportements dans l'action sont celles-ci :

- La **confiance**, qui est signe de la qualité de relations entre tous les acteurs et d'espérance dans l'avenir.
- L'**engagement**, qui fait appel au don de soi et à la lutte pour la justice et contre toutes les formes de pauvreté.
- La **fraternité**, qui appelle à la solidarité et à l'amitié avec les autres reconnus comme des frères, dans le respect des différences de chacun.

Les membres du Réseau Caritas partagent une vision de société qui est l'urgence de bâtir avec tous une fraternité universelle qui permette l'épanouissement des talents de chaque personne.

Pour cela ils s'appuient sur de des principes d'action communs qui les guident dans le choix et la mise en œuvre de leurs actions. Certains de ces principes d'action sont spécifiques à l'action menée :

- Agir avec ceux qui vivent la pauvreté,
- Agir en partenariat et en réseaux...

D'autres sont plus spécifiquement dédiés à la construction et au fonctionnement du Réseau :

- Imaginer tous les schémas possibles de partenariat, dans le respect des valeurs et principes définis, pour multiplier les occasions d'apprentissage et accroître les champs d'intervention et de présence auprès des personnes,
- Expérimenter localement pour renforcer l'ancrage de la démarche.

Ceci traduit aussi un projet associatif commun qui affirme la volonté de s'associer avec les personnes vivant des situations de précarité ou de handicap pour construire une société juste et fraternelle.

C'est dans ce cadre que l'ACSC inscrit actuellement son action et, pour ce qui nous concerne aujourd'hui, sa position à l'égard du bénévolat.

L'évolution de nos activités, en réponse à l'évolution des besoins et des attentes des personnes accompagnées, nécessite de considérer les bénévoles sous l'angle de partenaires indispensables, au même titre que les personnes accompagnées, qui sont les acteurs centraux de leur projet individuel et, finalement, du projet global (des établissements et services, mais aussi associatif).

Il ne s'agit en aucun cas de diminuer le rôle et l'importance des salariés, ni a fortiori d'opposer ou pire encore, mettre en concurrence bénévoles et salariés. Le recours au bénévolat constitue une richesse complémentaire dont il est très souhaitable de faire bénéficier les personnes accompagnées.

Il s'agit donc plutôt de sortir d'une vision cloisonnée de l'accompagnement pour remettre au cœur le projet de la personne. Nous avons besoin de compétences et de ressources diversifiées pour étayer l'accompagnement de la personne vers l'autonomie et l'aider à rendre son projet une réalité. Chaque acteur, à commencer par la personne, a un rôle à y jouer et une contribution à apporter.

Les bénévoles sont donc porteurs d'une intervention complémentaire à celle des professionnels : leur statut de citoyens, intervenant sur la base d'un engagement personnel, les positionnent dans une relation d'égal à égal vis-à-vis des personnes accompagnées et donne aux personnes accompagnées l'occasion d'établir un lien avec l'extérieur, avec d'autres acteurs, au sein de la société civile.

Enfin, ce que je souhaite souligner nettement, c'est ce qui concerne demain, notre proche avenir.

L'évolution que nous constatons, quand nous considérons les créations autour de nous, quand nous considérons les demandes exprimées par les appels à projets, est bien une évolution où se croisent au moins trois acteurs, les personnes accompagnées, les salariés et les bénévoles, voire d'autres formes d'engagement comme le volontariat, qui est actuellement très soutenu au niveau national et pour lequel l'ACSC a aussi un intérêt particulier.

L'ACSC a la volonté de s'inscrire dans cette dynamique et de développer, d'expérimenter des dispositifs particuliers où bénévoles, personnes accompagnées et salariés croisent leur engagement, leur projet et leur professionnalisme. Ceci se fera parfois en partenariat avec un autre acteur,

Le bénévolat à l'ACSC

par exemple le Secours Catholique. Les ressources de l'ACSC et du Secours catholique se complètent. Mais cela pourra aussi être un partenariat avec tout autre acteur partageant cette volonté.

Il ne s'agit pas de remplacer des salariés par des bénévoles mais de créer des dispositifs qui ne pourraient pas exister autrement qu'en déployant cette dynamique à trois.

Au niveau associatif un travail devra être entrepris pour soutenir le développement du bénévolat.

Notamment les bénévoles, en mission dans une Cité, doivent connaître le cadre associatif dans lequel ils évoluent. Ils doivent être accueillis, formés, d'une certaine façon accompagnés, et reconnus. Il faut communiquer avec eux.

Nous avons du travail à faire en ce sens. C'est un des objectifs de notre plan d'action en cours.

D Manière

22 janvier 2016.